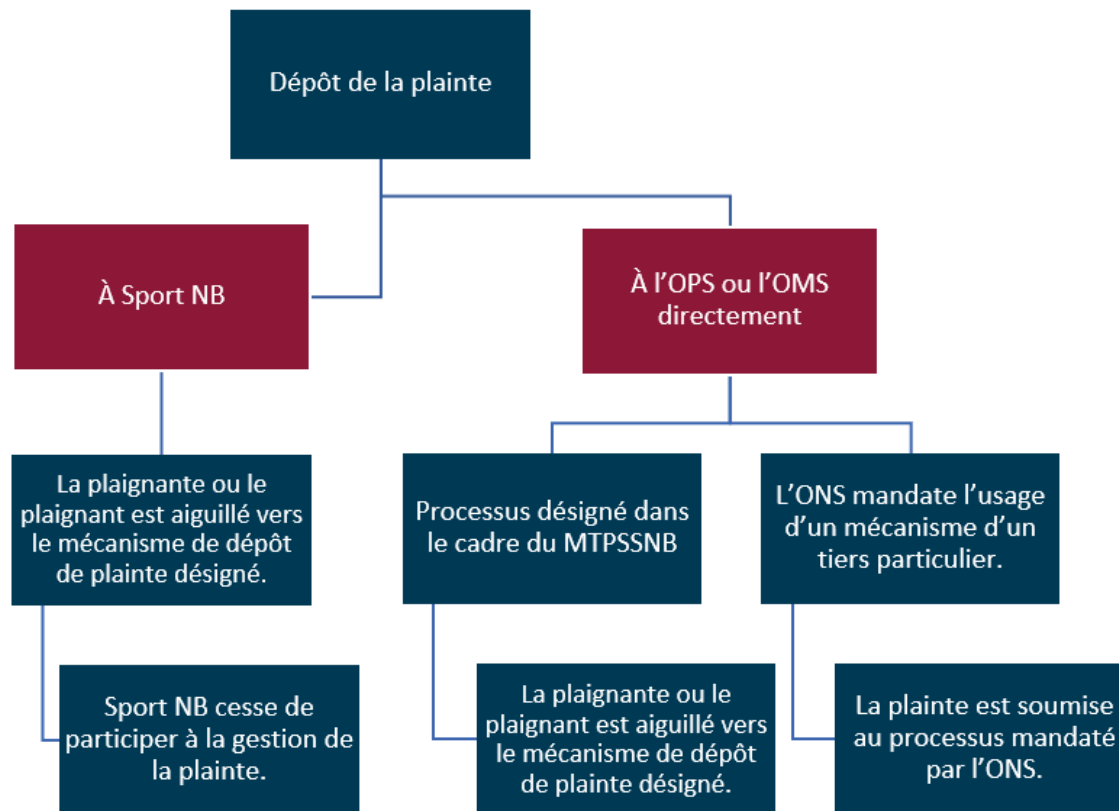


CARTE DU PROCESSUS DE TRAITEMENT DU MTPSSNB : NAVIGUER ENTRE LES JURIDICTIONS



Les allégations de maltraitance ou de comportement interdit contre un participant du programme Sport sans abus doivent être signalées au BCIS.

Toute plainte déposée ou toute information reçue faisant traitant de maltraitance d'enfant, y compris d'abus sexuel, doit être immédiatement signalée aux autorités locales.